

DÉCISION N° FranceAgriMer/Interventions/2018/03 relative aux délégations de signature des agents de la direction Interventions

La directrice générale de FranceAgriMer,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment son livre VI,

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu le décret du 6 avril 2017 portant nomination de la directrice générale de l'Établissement national des produits de l'agriculture et de la mer,

Vu la décision du 2 avril 2009 modifiée portant organigramme et organisation générale des services de l'établissement,

Vu la décision n°FranceAgriMer/Interventions/2018/02 du 15 mars 2018 portant délégation de signature à certains agents de la direction Interventions,

DÉCIDE :

Article 1 : Service Programmes opérationnels et promotion

Le troisième alinéa de l'article 3 de la décision n°FranceAgriMer/Interventions/2018/02 susvisée est remplacé par les dispositions suivantes :

« Délégation de signature est donnée à Mesdames Caroline CLAVIER et Cécile HERBILLON et Messieurs Mounir IDDOUTE, Patrick JACQUET et Vincent BUSSON, responsables de pôle à l'unité Programmes opérationnels, pour les actes relevant des attributions de leur pôle et, en matière financière, pour tous les actes relevant des attributions de leur pôle pris sur le budget communautaire. »

Article 2 :

La présente décision prend effet à compter du lendemain de sa publication.

Fait à Montreuil, le 14 juin 2018

Christine AVELIN